



Convention d'achat pour Véhicule à Moteur Conditions

Documents. Votre bon de commande de véhicule automobile (le présent « contrat ») est constitué des documents suivants :

1. **Configuration du véhicule:** La Configuration du véhicule décrit le véhicule que vous avez configuré et commandé, notamment son prix (excluant les taxes et les frais officiels ou imposés par tout gouvernement).
2. **Feuille du prix final:** La Feuille du prix final vous sera remise peu de temps avant la date prévue pour la livraison de votre véhicule. Elle indiquera le prix final calculé en fonction de votre Configuration du véhicule finale, et elle comprendra les taxes et les frais officiels ou imposés par tout gouvernement.
3. **Conditions générales:** Les présentes conditions générales entrent en vigueur à la date à laquelle vous passez votre commande et versez votre Dépôt de commande (la « date de commande »).

Engagement d'achat. Vous vous engagez à acheter le véhicule décrit dans votre Configuration du véhicule (le « véhicule ») auprès de Tesla Motors Canada ULC ou de sa société affiliée (« nous », « nos » ou « notre »), conformément aux conditions générales du présent contrat. Le prix de votre véhicule et sa configuration sont déterminés en fonction des caractéristiques et des options offertes au moment de votre commande; vous pouvez en confirmer la disponibilité auprès d'un représentant Tesla. Les options, les caractéristiques ou le matériel mis en marché après la date de votre commande ne pourront pas nécessairement être incorporés dans votre véhicule, ou pourraient être incompatibles avec votre véhicule. Si vous achetez un véhicule d'occasion, celui-ci peut démontrer des signes d'usure normale en fonction de son âge et de son kilométrage. Le nom de la version de votre véhicule peut changer légèrement à la livraison en fonction de la manufacture d'origine. Votre véhicule peut ou non être construit aux États-Unis et les voitures construites en dehors des États-Unis pourraient ne pas répondre à certaines exigences de la norme fédérale américaine en matière de sécurité concernant les véhicules automobiles (FMVSS).

Prix d'achat, taxes et frais officiels. Le prix d'achat de votre véhicule est indiqué dans votre Configuration du véhicule. Ce prix d'achat ne comprend pas les taxes ni les frais officiels ou imposés par tout gouvernement qui pourraient atteindre 25% ou plus du prix d'achat du véhicule. Comme ces taxes et ces frais changent constamment et qu'ils dépendent de plusieurs facteurs, notamment du lieu où vous immatriculez votre véhicule, ils seront calculés peu de temps avant la livraison et inscrits sur votre Feuille du prix final. Il vous appartient de payer ces taxes et ces frais supplémentaires.

Processus de commande; Annulation; Modifications. Une fois votre commande soumise, s'il s'agit d'un véhicule commandé sur mesure, nous entamerons le processus de production de votre véhicule ou de recherche d'un véhicule correspondant à votre commande, selon le cas, et commencerons à préparer et à coordonner sa livraison. Si le véhicule que vous vous procurez n'a pas fait l'objet d'une configuration de votre part, dès la réception de votre commande, nous commencerons à préparer et à coordonner la livraison de votre véhicule. **À ce stade-ci, vous acceptez que tout dépôt de commande payé sert à couvrir les frais et dommages encourus et n'est pas remboursable.** Si vous annulez votre commande ou enfreignez le présent accord et que nous annulons votre commande, vous acceptez que nous puissions conserver comme dommages-intérêts liquidés le Dépôt de commande, dans la mesure non interdite par la loi. Vous reconnaissez que le dépôt de commande est une estimation juste et raisonnable des dommages réels que nous avons encourus ou que nous pourrions subir lors du transport, du remise en marché et de la revente du véhicule, des coûts qui sont autrement impraticables ou extrêmement difficiles à déterminer. **Vous pouvez effectuer des changements à la configuration de votre véhicule jusqu'à ce que la production de celui-ci soit commencée ou jusqu'à ce que nous ayons trouvé un véhicule correspondant à votre commande.** Si vous effectuez des changements à votre commande, vous pourriez faire l'objet d'une augmentation de prix si des rajustements de prix ont été effectués depuis votre date de commande initiale. Les modifications que vous apportez à votre Configuration du véhicule, le cas échéant, incluant les modifications relatives au lieu de livraison ou à la date de livraison estimée, seront constatées dans une Configuration du véhicule subséquente qui sera intégrée au présent contrat pour en faire partie intégrante. Lorsque vous prendrez livraison de votre véhicule, nous déduirons du prix de commande final de votre véhicule un montant correspondant à votre Dépôt de commande. Ce Dépôt de commande et cet accord ne sont pas faits ou conclus en prévision ou dans l'attente d'un contrat de vente conditionnelle.

Livraison. Si vous prenez possession de votre véhicule dans une province où nous sommes autorisés à vendre le véhicule, nous vous aviserons du moment prévu de la livraison au centre de livraison Tesla le plus près, ou à tout autre emplacement que nous aurons déterminé. Vous vous engagez à prendre un rendez-vous afin de prendre livraison de votre véhicule au plus tard trois (3) jours suivant cette date. Si vous êtes incapable de prendre livraison de votre véhicule dans ce délai, votre véhicule pourrait être proposé à la vente à d'autres clients. Pour les véhicules neufs, si vous ne prenez pas livraison dans les quatorze (14) jours suivant notre première tentative de vous informer, Tesla peut annuler votre commande et conserver votre dépôt de commande.

Si vous souhaitez prendre possession de votre véhicule dans une province où nous ne sommes pas autorisés à vendre le véhicule, ou en accord avec Tesla, Tesla coordonnera, en votre nom, la livraison de votre véhicule à partir d'une province où nous sommes autorisés à vendre le véhicule. Dans un tel cas, vous convenez qu'il s'agit d'une entente de livraison selon laquelle Tesla coordonnera la livraison de votre véhicule par l'entremise d'un transporteur tiers et il vous sera demandé de contracter directement et séparément avec ledit transporteur. Vous reconnaissez que la livraison du véhicule, et notamment le transfert du titre et du risque de perte, interviendra au moment où votre véhicule est chargé à bord du moyen de transport du transporteur en question (c.-à-d. FAB point d'expédition). Le transporteur assurera votre véhicule en cours de transport, et vous serez le bénéficiaire de toute demande d'indemnisation en cas de dommages occasionnés au véhicule ou de sinistre pouvant survenir pendant que le véhicule est en possession du transporteur. Si vous achetez une voiture d'occasion, vous devrez prendre livraison de votre véhicule dans la province où il se trouve au moment de la vente.

La date estimée de la livraison de votre véhicule, si celle-ci est fournie, n'est qu'une indication et elle ne constitue pas une garantie que votre véhicule sera effectivement livré à cette date. Votre date de livraison réelle dépend de plusieurs facteurs, incluant la configuration de votre véhicule et la disponibilité de la production. Afin de garantir votre paiement final et l'exécution de vos obligations en vertu du présent



contrat, nous conserverons une sûreté sur le véhicule et sur tout produit y afférent tant et aussi longtemps que vous n'avez pas rempli toutes vos obligations.

Incitatifs. Nous ne faisons aucune promesse, représentation ou garantie quant à la disponibilité de fonds ou à votre admissibilité aux incitatifs, rabais et crédits d'impôt (les « incitatifs ») liés au véhicule. Si nous avons crédité votre prix d'achat pour le montant d'un incitatif, mais que vous n'êtes pas admissible à l'incitatif, nous n'en sommes pas responsables et vous devrez nous rembourser le montant de ce crédit.

Connectivité. La Connectivité Standard est incluse dans votre Véhicule, sans frais supplémentaires, pendant huit (8) ans à compter du premier jour où votre Véhicule a été livré comme neuf par Tesla, ou le premier jour où il est mis en service (par exemple utilisé comme démonstrateur ou véhicule commercial), selon la première éventualité. Un essai de la Connectivité haut de gamme sera inclus suite à la livraison du véhicule. Une fois cette période d'essai terminée, comme indiqué au www.tesla.com/fr_CA/support/connectivity, vous devrez vous abonner à la Connectivité haut de gamme ou votre véhicule reviendra à la Connectivité standard. Les fonctionnalités incluses avec la Connectivité haut de gamme sont sujettes à modification et elles peuvent être limitées ou indisponibles en raison de matériel désuet. Vous comprenez et acceptez que le réseau cellulaire ou autre réseau nécessaire à toute connectivité vous est fourni par votre entreprise de télécommunications locale et par d'autres fournisseurs externes, et que nous ne sommes pas responsables des pièces, des logiciels, des mises à niveau ou de tous autres frais (notamment de main-d'œuvre) nécessaires à l'utilisation ou au maintien de la connectivité du réseau ou de la compatibilité avec tous les services ou les fonctionnalités fournis au véhicule par un fournisseur externe. Tout problème de connectivité (notamment de qualité, de fonctionnalité ou de couverture) ou toute lacune de service non liée à un défaut ou à une défaillance du matériel n'est pas couvert par les garanties Tesla.

Matériel désuet et futures mises à jour du micrologiciel. Le véhicule reçoit régulièrement, par Wi-Fi, des mises à jour logicielles sans fil qui lui ajoutent de nouvelles fonctionnalités et qui améliorent des fonctionnalités déjà existantes. En raison de l'âge, de la configuration, de la capacité de stockage des données ou des pièces de votre véhicule, après l'expiration de votre garantie, il est possible que les mises à jour logicielles futures n'incluent pas toutes les fonctionnalités nouvelles ou existantes pour votre véhicule. Nous ne sommes pas responsables des frais de matériel ou de main-d'œuvre ou de tous autres frais nécessaires pour mettre à jour ou modifier le véhicule afin qu'il puisse recevoir ces mises à jour et nous ne sommes pas non plus responsables de tout problème avec le véhicule survenant après l'installation de toute mise à jour logicielle, et ce, en raison de matériel désuet ou endommagé ou d'un mauvais fonctionnement (sauf dans les cas couverts par votre garantie).

Politique de confidentialité; Modalités de paiement des services; Politique d'utilisation équitable des superchargeurs. La Politique de confidentialité des clients, les Modalités de paiement des services et la Politique d'utilisation équitable des superchargeurs sont incorporées au présent contrat pour en faire partie intégrante; vous pouvez consulter ces documents à www.tesla.com/fr_CA/about/legal.

Convention d'arbitrage. Veuillez lire attentivement cette disposition qui s'applique à tout différend survenant entre vous et Tesla, Inc. et ses sociétés affiliées (appelées collectivement « Tesla »).

En cas de problème ou de différend, veuillez adresser un avis écrit comportant une description du problème ou du différend et la solution que vous souhaiteriez obtenir à l'adresse resolutions@tesla.com.

Si le problème ou le différend n'est pas résolu dans un délai de 60 jours, vous acceptez que tout litige résultant de votre relation avec Tesla ou lié à celle-ci ne soit pas réglé par un juge ou un jury, mais par un unique médiateur dans le cadre d'un arbitrage régi par l'American Arbitration Association (AAA – association américaine d'arbitrage), conformément à ses Règles d'arbitrage de protection des consommateurs. Cela inclut les réclamations antérieures à la présente convention, notamment les réclamations relatives aux déclarations concernant nos produits.

Les frais à verser à l'AAA pour tout arbitrage sont à nos frais. L'arbitrage a lieu dans la ville ou le comté de votre lieu de résidence. Pour en savoir plus sur les règles et la procédure de demande d'arbitrage, vous pouvez communiquer avec n'importe quel bureau de l'AAA par téléphone ou aller sur le site www.adr.org.

Le médiateur peut uniquement résoudre les litiges survenant entre vous et Tesla et ne peut regrouper plusieurs réclamations sans le consentement de toutes les parties. Le médiateur ne peut recevoir de recours collectif ni d'action de groupe en vue d'obtenir un dédommagement au nom d'autres personnes achetant ou louant des véhicules Tesla. En d'autres termes, Tesla et vous-même pouvez porter réclamation à l'encontre de l'autre uniquement sur une base individuelle, et non en tant que demandeur ou membre d'un groupe de demandeurs dans une action de groupe ou un recours collectif. Si un tribunal ou un médiateur décide que toute partie de la présente convention d'arbitrage ne peut être appliquée dans le cadre d'une demande particulière de dédommagement ou de mesures réparatoires, alors cette demande (et uniquement celle-ci) devra être portée devant les tribunaux et toutes les autres réclamations devront faire l'objet d'un arbitrage.

Si vous préférez, vous pouvez également engager une action individuelle auprès du tribunal des petites créances.

Vous pouvez renoncer à l'arbitrage dans un délai de 30 jours à compter de la signature de la présente convention en adressant un courrier à l'adresse : Tesla, Inc.; P.O. Box 15430; Fremont, CA 94539-7970. Ce courrier devra comporter votre nom, le numéro d'identification du véhicule et votre souhait de renoncer à la disposition d'arbitrage. Si vous n'y renoncez pas, la présente convention d'arbitrage prévaudra sur toute convention d'arbitrage entre nous, y compris toute convention d'arbitrage survenant dans le cadre d'un contrat de location ou de financement.

Garantie. Vous recevrez l'accès à la garantie limitée sur les véhicules neufs de Tesla, ou la garantie limitée sur les véhicules d'occasion de Tesla, le cas échéant, au moment de, ou avant, la livraison ou la récupération de votre véhicule. La version de la garantie applicable à votre véhicule est celle qui était en vigueur lorsque le véhicule a été livré ou récupéré directement auprès de Tesla, y compris par tout propriétaire



précédent. Vous pouvez également obtenir une copie écrite de votre garantie auprès de nous sur simple demande consulter la version actuelle sur notre [site Web](#).

Limitation de responsabilité. Nous ne pouvons être tenus responsables des dommages accessoires, particuliers ou consécutifs pouvant découler du présent contrat. Votre seul et unique recours au titre du présent contrat sera limité au remboursement de votre Dépôt de commande.

Aucune revente, arrêt de production et annulation. Tesla (et ses sociétés affiliées) vend des véhicules directement aux consommateurs finaux, et elle peut annuler unilatéralement toute commande qu'elle croit avoir été effectuée en vue d'une revente ou de mauvaise foi, et elle gardera, le cas échéant, votre dépôt de commande. Ceci inclut les commandes pour lesquelles un tiers facilite ou négocie la vente, ou si les véhicules doivent être exportés dans un endroit différent de celui où vous nous dites que vous allez immatriculer le véhicule. Tesla peut également annuler votre commande et vous rembourser le dépôt de commande si elle annule la production d'un produit, d'une fonctionnalité ou d'une option après que vous ayez passé votre commande. Tesla s'efforcera de traiter votre commande le plus rapidement possible. Si vous ne nous répondez plus ou si vous ne remplissez pas une action demandée pour progresser vers la livraison de votre véhicule, cette dernière peut annuler votre commande et conserver votre dépôt de commande. Sinon, Tesla peut vous offrir la possibilité de reconfigurer votre véhicule au prix actuel.

Lois applicables; intégration; cession. Les dispositions du présent contrat sont régies par les lois de la province où nous détenons un permis nous autorisant à vendre des véhicules automobiles et dont l'emplacement se trouve le plus près de votre adresse indiquée dans votre Configuration du véhicule, et elles doivent être interprétées conformément à ces lois. Le présent contrat annule et remplace les autres ententes, déclarations verbales, négociations, communications et indications antérieures relatives au véhicule visé dans le présent contrat. Les conditions relatives à l'achat qui ne sont pas expressément incluses dans le présent contrat sont sans effet. Nous pouvons à notre entière discrétion céder le présent contrat à l'une ou l'autre de nos entités affiliées.

Dispositions particulières applicables dans certaines régions. Vous reconnaissez avoir lu et compris les dispositions qui s'appliquent à vous dans l'annexe intitulée Dispositions particulières applicables dans certaines régions jointe au présent contrat.

Vente finale. Veuillez relire le contrat dans son intégralité, y compris tout énoncé joint, avant d'apposer votre signature. Ce contrat est définitif et exécutoire dès votre signature sauf si le commerçant n'a pas respecté certaines obligations légales.

Le présent contrat intervient et entre en vigueur à la date à laquelle vous acceptez le présent contrat, par voie électronique ou par tout autre moyen. En confirmant votre commande et en acceptant le présent contrat, vous signifiez votre acceptation des conditions générales du présent contrat.

Signature de l'acheteur	_____	_____	_____
	Signature	Nom	Date
Signature du coacheur	_____	_____	_____
	Signature	Nom	Date
Signature du vendeur Tesla	_____	_____	_____
	Signature	Titre	Date

Signature Page

Dispositions particulières applicables dans certaines régions

Résidents de l'ONTARIO seulement:

Renseignements importants sur les ventes de véhicules automobiles

Conseil ontarien de commerce des véhicules automobiles

Si vous avez des inquiétudes concernant cette vente, vous devriez d'abord communiquer avec votre commerçant de véhicules automobiles. Si elles persistent, vous pouvez vous adresser au Conseil ontarien de commerce des véhicules automobiles, qui est l'organisme d'application désigné dans le cadre de la *Loi sur les commerçants de véhicules automobiles de 2002*.

Vous pourriez avoir droit à une indemnité provenant du Fonds d'indemnisation des commerçants de véhicules automobiles si vous subissez une perte financière à cause de cette location et que le commerçant ne peut ou ne veut pas vous accorder réparation.

Il se peut que vous jouissiez légalement d'autres droits.

Communiquez avec le COCVA au 1 800 943-6002, ou allez à www.omvic.on.ca.



Ontario Motor
Vehicle Industry
Council

Conseil ontarien des
commerce des
véhicules automobiles

Site Website: www.omvic.on.ca

EXCLUSION DU PROGRAMME D'ARBITRAGE POUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES DU CANADA

Le fabricant de ce véhicule n'est pas membre du Programme d'arbitrage pour les véhicules automobiles du Canada. Le programme ne peut donc pas résoudre les différends concernant les vices présumés auprès du fabricant ou la mise en place de la garantie de véhicule neuf.

VÉHICULE VENDU « TEL QUEL ». Si la case de gauche est cochée, le véhicule automobile faisant l'objet du contrat de vente est vendu « tel quel » et il n'est pas présenté comme étant en état de marche, en bon état mécanique ou ayant fait l'objet d'un entretien conforme à un niveau de qualité garanti. Il est possible que ce véhicule ne soit pas utilisable comme moyen de transport et qu'il nécessite des réparations importantes aux frais de l'acheteur. Il se peut également qu'il soit impossible de le faire immatriculer dans son état actuel.

INITIALES: _____ DATE: _____

CERTIFICAT DE SÉCURITÉ. Le certificat de sécurité ne fait qu'indiquer que le véhicule automobile respectait certaines normes minimales de sécurité au moment de l'inspection.



Résidents de la **COLOMBIE-BRITANNIQUE et SASKATCHEWAN** seulement:

Attestations de véhicules: *Les énoncés suivants sont vrais à notre connaissance et de toute bonne foi.*

1. Ce véhicule automobile N'A PAS ÉTÉ utilisé comme véhicule d'urgence, de police ou de taxi, et n'a pas fait partie de courses organisées.
2. Ce véhicule automobile N'A PAS ÉTÉ utilisé comme véhicule loué.
3. L'odomètre de ce véhicule automobile affiche la distance exacte que le véhicule automobile a parcourue.

Véhicules automobiles neufs:

4. Ce nouveau véhicule N'A PAS subi de dommages nécessitant des réparations d'une valeur de plus de 20 % du prix demandé pour le véhicule automobile.

Véhicules automobiles d'occasion:

5. Ce véhicule automobile d'occasion N'A PAS subi de dommages nécessitant des réparations d'une valeur de plus de 2 000 \$.
6. Ce véhicule automobile d'occasion N'A PAS appartenu à une entreprise de location de véhicules au cours des 24 derniers mois.
7. Ce véhicule automobile d'occasion a été apporté dans la province pour le seul but d'être vendu.
8. Ce véhicule automobile d'occasion a été immatriculé dans la province de: _____
9. Ce véhicule automobile d'occasion respecte les exigences de la Loi sur les véhicules à moteur.

Pour les résidents de l'ALBERTA seulement :

Toutes les informations sur l'historique du véhicule de la section 31.1 du ABR ont été fournies au consommateur